

Pour diffusion immédiate

États financiers 2016 de la Ville de Brossard La Ville de Brossard maintient sa saine gestion

Brossard, le 16 mai 2017 – La Ville de Brossard déposera, lors de son assemblée ordinaire du 16 mai, ses états financiers pour l'exercice 2016, conformément à l'exigence de la *Loi sur les cités et villes*. Ceux-ci affichent un surplus net de 7,1 M\$.

Ces résultats positifs sont notamment attribuables à un marché immobilier vigoureux qui a généré des revenus supplémentaires de l'ordre de 2,2 M\$ en matière de droits de mutation et de taxes foncières. Du côté des dépenses de fonctionnement, celles-ci ont été inférieures de 3,4 M\$ par rapport aux prévisions budgétaires, grâce à une gestion serrée des dépenses.

« Ces états financiers témoignent que nous continuons à gérer les fonds publics de façon rigoureuse et responsable », a indiqué le maire Paul Leduc.

Des projets pour la population

La totalité des surplus de l'exercice sera réaffectée à la part de financement de la Ville pour la réalisation de projets du programme triennal d'immobilisations (PTI).

Cette situation permet à la Ville de Brossard de préserver et d'améliorer la qualité des services qu'elle offre à la population tout en continuant à investir sur son territoire.

Dettes à long terme

« L'utilisation des surplus accumulés permettra de réaliser des projets structurants, comme celui du pont d'étagement du Quartier, sans augmenter le fardeau de la dette. Brossard peut ainsi continuer à se doter d'infrastructures de qualité sans mettre en péril sa santé financière », a pour sa part déclaré le conseiller municipal et président du comité des finances, Daniel Lucier.

L'approche préconisée par le conseil municipal permet aujourd'hui de couvrir la totalité de la dette imposable à l'ensemble du territoire par des actifs financiers. La dette totale de la Ville est de 156,8 M\$ (en baisse de 7,8 M\$) dont une grande partie est payable par les taxes de secteurs (82 M\$).

Par ailleurs, le niveau d'endettement de la Ville demeure sain, compte tenu de sa richesse foncière (12,3 G\$) et de sa prospérité économique. Le ratio de la dette totale sur la richesse foncière s'élève à 1,16 % et le ratio du service de la dette sur le budget est de 12,47 %. Ces deux ratios positionnent Brossard sous la moyenne des villes de moins de 100 000 habitants et sous la moyenne provinciale.

Les états financiers 2016 seront disponibles à compter du 17 mai sur le site de la Ville à brossard.ca/etatsfinanciers.

Source:

Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311